

Bruxelles, 19 mai 2008

## **Douanes: la Commission publie les statistiques douanières pour 2007 relatives aux saisies de marchandises de contrefaçon aux frontières extérieures de l'Union européenne**

(voir également [MEMO/08/310](#))

*Les statistiques qui viennent d'être publiées par la Commission européenne en ce qui concerne la contrefaçon et le piratage montrent une forte augmentation des actions douanières l'an dernier. En 2007, les douanes ont enregistré plus de 43 000 cas de saisie aux frontières de l'UE de produits de contrefaçon, contre 37 000 en 2006. Cette situation résulte en grande partie d'une meilleure coopération entre les entreprises et les douanes, qui permet désormais à ces dernières de repérer plus facilement les cargaisons suspectes et de reconnaître les produits de contrefaçon. Les quantités totales de produits saisis sont en recul par rapport à l'année précédente, où l'on avait atteint le nombre record de 128 millions d'articles contre quelque 79 millions cette fois-ci. Cette diminution est imputable au fait qu'un nombre croissant de saisies concerne de petites quantités de produits contrefaits ou piratés. Les cigarettes et les produits d'habillement continuent toutefois de faire l'objet de contrefaçons massives, et l'on note avec inquiétude une augmentation dans des secteurs potentiellement dangereux pour les consommateurs (médicaments, équipements électriques, produits d'hygiène personnelle).*

M. László Kovács, membre de la Commission chargé de la fiscalité et de l'union douanière, lance un cri d'alarme: «La contrefaçon continue de menacer dangereusement notre santé, notre sécurité et notre économie. L'un de mes objectifs prioritaires est de progresser dans ce domaine. Je me félicite donc de l'étroite coopération qu'entretiennent les entreprises et les douanes pour intercepter les cargaisons douteuses de produits de contrefaçon à la frontière avant qu'elles ne se perdent sur le marché intérieur. Étant donné les progrès techniques réalisés et l'utilisation de modes de production plus perfectionnés, les douanes ne peuvent désormais se passer de la contribution des entreprises pour repérer les produits de contrefaçon. Je me réjouis aussi des progrès récemment accomplis pour renforcer la coopération internationale avec la Chine ([IP/08/166](#)) et ainsi résoudre ce problème à la source.»

Il ressort des statistiques de 2007 ce qui suit:

- Les saisies douanières n'ont jamais été aussi nombreuses, avec 43 000 cas enregistrés, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006 (37 000 cas).

- La coopération avec les entreprises n'a jamais été aussi fructueuse, avec plus de 10 000 demandes (contre 7 000 en 2006) d'intervention douanière présentées par le secteur pour des cas de suspicion de contrefaçon. Cela a représenté 80 % des interventions douanières en 2007.
- L'année 2007 a été marquée par une diminution globale du nombre réel de produits de contrefaçon et de piratage saisis par les douanes (79 millions contre 128 millions en 2006). Cette situation est due à la moindre quantité d'articles saisis dans deux secteurs, les cigarettes et les CD/DVD. Dans tous les autres secteurs, en particulier dans les secteurs suivants, des augmentations sensibles ont été enregistrées par rapport à 2006:
  - cosmétiques et soins d'hygiène personnelle: +264 %;
  - jouets: +98 %;
  - médicaments: +51 %.
- D'une manière générale, les saisies douanières portent sur un nombre d'articles moins élevé qu'auparavant. Cela pourrait notamment s'expliquer par l'augmentation du nombre des ventes par internet et par le fait que les contrefacteurs prennent moins de risques et expédient leurs produits en plus petites quantités, notamment par courrier express/aérien et par transport postal, ces deux modes d'acheminement représentant 70 % des interventions douanières.
- La Chine demeure la première source de produits de contrefaçon, 60 % des quantités totales d'articles saisis provenant de ce pays. D'autres pays comme la Géorgie et la Turquie figurent parmi les principaux producteurs pour certaines catégories de produits, telles que les articles d'hygiène de soin personnel, tandis que la Suisse, l'Inde et les Émirats arabes unis sont les premiers exportateurs de faux médicaments (respectivement, 40, 35 et 15 % des quantités totales saisies).
- Les cigarettes et les produits d'habillement représentent toujours une large part des saisies, respectivement 35 et 22 % des quantités totales d'articles saisis.
- Les saisies de médicaments, en particulier, ont considérablement augmenté (plus de 50 %).
- Le piratage informatique ou par internet d'œuvres protégées par des droits d'auteur, telles que la musique, les films ou les logiciels, est également un sujet préoccupant, mais comme ces activités ne connaissent souvent pas de frontière, les douanes sont moins engagées dans la lutte contre ce type de violation des droits de la propriété intellectuelle.

Pour en savoir plus sur les saisies de marchandises contrefaites opérées par les douanes en 2007, cliquez sur:

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/customs/customs\\_controls/counterfeit\\_piracy/statistics/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/statistics/index_fr.htm)